

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE  
HAUTE-GARONNE**

**N° 119/2016**

**OBJET : Groupement de commande : Assurances de la collectivité / attribution de marché**

**L'an deux mille seize et le 13 décembre à 20h30**

**Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 30 novembre 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.**

**PRESENTS :** M. PACHER René, M. SIRABELLA Roger, Mme TEISSIER Joëlle, Mme LAFUSTE Carole, Mme BOUTILLIER Sylvie, M. MAGGIOLO Serge, M. AZEMA René, M. COURET Bertrand, Mme TENSA Danielle, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. LACAMPAGNE Patrick, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M.ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.

**POUVOIRS :** Mme BARRE Nadine à Mme BOUTILLIER Sylvie  
M. CHENIN Jean à Mme HENDRICK Pierrette  
M.VINCINI Sébastien à M. BAURENS Serge  
M. GODEFROY Julien à M.VESELY Guy

**ABSENTS EXCUSES :** M. CAILLAT Pierre Yves, M. POURRINET Jacques.

**ABSENTS NON EXCUSES :** M.PEREZ Alain, M. ONEDA Daniel, M.GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, M. RELUN André, M. MESPLIE Hubert, Mme WATREMETZ Marie-Anne

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur LORRAIN Jean Luc été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que le marché des assurances de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège arrive à échéance au 31 décembre 2016.

Il précise qu'en raison de la fusion des Communautés de Communes « Vallée de l'Ariège » et « Lèze Ariège Garonne » et de la dissolution du SMIVOM de la Mouillonne, il a été décidé l'engagement d'une consultation sous la forme d'un groupement de commande pour les assurances de la collectivité en vue d'uniformiser les assurances de la future collectivité.

La consultation s'est articulée autour de 6 lots :

- Lot 1 : assurance des dommages aux biens et risques annexes
- Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes
- Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité
- Lot 5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus
- Lot 6 : assurance des prestations statutaires

La durée du marché est de 4 ans (du 01/01/2017 au 31/12/2020) avec faculté de résiliation annuelle pour chacune des parties avec un préavis de 6 mois.

La consultation a pris la forme d'un appel d'offres ouvert par application des articles 12, 25, 33, 66 à 68 du décret du 25 mars 2016.

La publicité est parue sur le JOUE, le BOAMP et sur le profil acheteur.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, les membres de la CAO, dans la séance du 28 novembre 2016, ont décidé :

- D'attribuer le lot 1 à SMACL pour une prime annuelle de 9986.22€ TTC
- D'attribuer le lot 2 au groupement PNAS-ETHIAS pour une prime annuelle de 4801.70€ TTC
- D'attribuer le lot 3 à GROUPAMA pour une prime annuelle de 13 522.80€ TTC
- D'attribuer le lot 4 à SMACL pour une prime annuelle de 1701.00€ TTC
- D'attribuer le lot 5 à SMACL pour une prime annuelle de 299.21€ TTC
- De déclarer le lot 6 sans suite.

Le conseil communautaire, l'unanimité de ses membres :

- prend acte des décisions de la CAO pour chacun des lots
- autorise Monsieur le Président à signer le marché des lots concerné du groupement de commande
- mandate le Président à toute fin d'exécution du marché des lots attribués
- autorise Monsieur le Président à prendre les dispositions nécessaires en matière d'assurance des prestations statutaires.

**Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**

Le Président,  
Serge BAURENS